

Pour continuer à rouler vers l'emploi



PARTENAIRES. (de g à d) Clément Talpin, concession Ligier store ; Isabelle Feydel, directrice adjointe Pôle emploi Allier ; Annie Plisson, directrice Pôle emploi Allier ; François Ligier, PDG Ligier Group ; Émilie Talpin, Ligier store ; Annie Corne, vice-présidente au Conseil départementale chargée de l'insertion et emploi ; Julie Millet, coordinatrice départementale Mobil'Emploi ; Bénédicte Farigon, directrice Mobil'emploi ; et Thomas Parmentier, responsable de la direction RH sur le chantier de l'A79 chez Eiffage. PHOTO DOMINIQUE PARAT

L'association Mobil'emploi vient d'acquérir six véhicules sans permis de la marque Ligier. Après Vichy et Moulins, la réception de deux de ses voitures a lieu aujourd'hui à Montluçon.

« Mobil'emploi a pour objectif de lever les freins à la mobilité des personnes en insertion professionnelle, a expliqué Julie Millet, coordinatrice départementale, mardi à Vichy, lors de la remise des clés des deux véhicules du secteur de Vichy communauté (*). Nous possédons

un parc d'une quarantaine de scooters, vélomoteurs et vélos avec ou sans assistance électrique utilisés par 170 personnes chaque année. Ces voitures vont permettre aussi à des femmes, moins à l'aise sur des deux roues, de répondre à des emplois. »

Le chantier de la RCEA est à l'origine de cette initiative, Mobil'emploi ayant été confronté à une hausse des demandes liées au démarrage du chantier. « Nous avons constaté une problématique de mobilité

sur ce chantier », a expliqué Thomas Parmentier, responsable de la direction RH sur le chantier de l'A79 chez Eiffage.

Sollicité par Isabelle Feydel, directrice adjointe de Pôle emploi Allier, et Thomas Parmentier, la fondation Eiffage a validé un « projet global comportant un volet d'accompagnement à l'autonomie de déplacement et à la mobilité des bénéficiaires dans leur parcours d'insertion professionnelle ».

D'ailleurs, l'éligibilité pour accéder à ces véhicules comporte plusieurs critères : il faudra un parcours d'insertion avec un accès à la mobilité soit par le passage du permis de conduire, soit l'acquisition d'un véhicule. De plus, il faudra être titulaire du permis AM. ■

Denis Lorut

(* Les financeurs de ce projet sont la Fondation Eiffage, le Conseil départemental, les communautés d'agglomération de Vichy, Moulins, Montluçon, Pôle emploi, Ligier et l'Adéf, association partenaire de Mobil'emploi.